

FORMATION CERTIFIANTE HETSLS

Formation de codeur/codeuse- interprète en langue parlée complétée (LPC)

2025 – 2028

**HE
TSL**

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

● fondation
● A Capella
●
●

Hes·so

Introduction

Une personne présentant une surdité ou une malentendance n'entend pas les sons, ou elle les perçoit plus ou moins affaiblis et déformés. Elle s'aide alors de la lecture labiale et de son appareillage auditif (classique ou implant cochléaire) pour comprendre son interlocuteur, mais de nombreuses confusions sont possibles. La langue parlée complétée (LPC) est un outil de communication complémentaire à la lecture labiale. Basée sur la combinaison de huit configurations des doigts et de cinq positions de la main autour du visage, elle permet à la personne sourde d'avoir accès visuellement à l'intégralité d'un message oral.

La communication en LPC est pratiquée dans différentes situations de communication – au sein des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation, dans un contexte professionnel, ou plus généralement dans la vie quotidienne, culturelle et sociale – afin de faciliter et d'améliorer la réception des messages oraux par la personne sourde.

En tant qu'intervenant·e spécialisé·e à même d'accompagner des personnes sourdes, le ou la codeur/codeuse-interprète en LPC doit non seulement acquérir la maîtrise du code LPC et de son utilisation, mais il ou elle doit également bénéficier d'une formation spécifique au domaine de la surdité.

La formation de codeur/codeuse-interprète en LPC proposée par l'Unité de formation continue de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) répond à cette double exigence. Elle est co-organisée par la Fondation A Capella, dont la mission est de favoriser – par une approche oraliste et à l'aide de la LPC – l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des enfants, jeunes adultes et adultes présentant une déficience auditive (en savoir plus : <https://www.a-capella.ch>).

Profil professionnel

Intervenant·e spécialisé·e en surdité, le ou la codeur/codeuse-interprète en LPC accompagne les personnes sourdes dans différentes situations de communication privées et professionnelles, et plus particulièrement les enfants et jeunes sourd·e·s dans leur parcours de formation.

Tenant compte des ressources et besoins des personnes accompagnées, comme des caractéristiques de la situation, le ou la codeur/codeuse-interprète en LPC facilite un échange optimal des messages oraux.

Le ou la codeur/codeuse-interprète en LPC travaille en collaboration étroite avec les enseignant·e·s, les formateurs et formatrices et les autres professionnel·le·s (logopédistes, enseignant·e·s spécialisé·e·s, psychologues, médecins, ORL, etc.), ainsi qu'avec les parents et les proches.

Les contextes dans lesquels il ou elle est amené·e à intervenir sont variés : institutions d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement ou de formation, réunions ou entretiens professionnels, congrès ou conférences, rendez-vous privés, activités culturelles ou sociales.

Objectifs

La formation de codeur/codeuse-interprète en LPC vise à développer les compétences suivantes :

- évaluer les ressources et les besoins de la personne accompagnée et les caractéristiques de la situation pour être en mesure d'adapter son intervention ;
- favoriser une utilisation optimale de ses ressources de communication par la personne accompagnée et contribuer au développement de celles-ci ;

Formation de codeur/codeuse-interprète en langue parlée complétée (LPC)

- faciliter la participation aux échanges de la personne accompagnée et son intégration dans le groupe ;
- maîtriser la LPC et son utilisation auprès des personnes accompagnées, y compris en allemand et en anglais ;
- maîtriser les techniques d'apprentissage du décodage LPC ;
- collaborer avec les enseignant·e·s, les formateurs et formatrices et les autres professionnel·le·s, les sensibiliser aux conditions de la réception auditive et visuelle liées à la surdité et les orienter sur le rôle de codeur/codeuse-interprète en LPC ;
- inscrire son action dans un projet coordonné avec les autres partenaires ;
- appliquer un cadre éthique et déontologique respectueux de la personne et de son autonomie ;
- adopter une posture réflexive et faire évoluer sa pratique.

Contenu

La formation de codeur/codeuse-interprète en LPC se compose de quatre modules :

M1 - Approche psychosociale de la personne atteinte de surdité, langage et communication.

M2 - Contexte et modalités d'intervention du ou de la codeur/codeuse-interprète en LPC.

M3 - Utilisation de la LPC en situation.

M4 - Positionnement professionnel et démarche réflexive.

Par ailleurs, le parcours de formation prévoit également :

- le suivi d'un entraînement pratique au codage LPC ;
- la participation à un stage d'observation, un stage de pratique accompagnée, ainsi qu'un stage en responsabilité d'une année minimum rémunéré comme auxiliaire ;
- la réalisation d'un travail de diplôme.

Lorsque le ou la participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, il ou elle est tenu·e de l'annoncer clairement selon les consignes transmises par le comité pédagogique de la formation. Ces consignes seront mises à disposition sur l'espace Moodle de la formation, tout comme la directive Re253 sur laquelle elles se fondent.

Forme

La formation de codeur/codeuse-interprète en LPC propose différentes modalités pédagogiques : apports théoriques, analyse de situations, vidéoscopie, témoignages, retour d'expériences, travail individuel et en groupe.

Conditions d'admission

Cette formation s'adresse à des personnes de toute la Suisse romande qui disposent :

- au minimum d'une formation achevée au niveau secondaire II (maturité gymnasiale ou CFC) ou d'un titre jugé équivalent ;
- idéalement de bonnes connaissances préalables et d'une pratique du code LPC ; si ce n'est pas le cas, des cours sont possibles en amont de l'admission : merci de contacter la responsable de la formation, Florence Ferran à f.ferran@a-capella.ch ;
- idéalement de bonnes compétences en langues étrangères, principalement en allemand et/ou en anglais (une attestation de niveau CECR sera demandée afin de situer vos compétences, mais aucun niveau minimum n'est requis).

Par ailleurs, il est attendu des candidat·e·s à la formation :

- une bonne maîtrise de la langue française orale et écrite,
- une bonne aptitude à la communication,
- un intérêt pour le domaine de la surdité.

L'admission se fait sur la base de l'examen du dossier, d'un test de niveau de pratique du code LPC, ainsi que d'un entretien.

Le nombre de participant·e·s est limité à 24 personnes.

Obtention du diplôme

Pour obtenir le certificat de codeur/codeuse-interprète en LPC, les participant·e·s devront avoir :

- assisté de façon régulière et active à l'ensemble des enseignements (au-delà de 20% d'absence, une remédiation est exigée) ;
- validé les stages d'observation (1^{re} année), de pratique accompagnée (2^e année) et en responsabilité (après la fin des cours) ;
- répondu aux exigences de l'évaluation liée à chacun des trois modules de formation ;
- obtenu la validation d'un travail de diplôme ;
- validé un niveau de pratique de la LPC.

Des séances de perfectionnement à la pratique de la LPC sont proposées en marge de la formation. Les candidat·e·s sont libres de saisir cette opportunité pour parvenir au niveau attendu de la pratique de la LPC.

Organisation

La formation débute en mai 2025. Les cours se terminent en juin 2027 et le stage en responsabilité en principe en juin 2028.

Elle comporte 670 heures de formation réparties comme suit :

- 210 h de cours (35 journées)
- 45 h d'entraînement pratique au codage LPC
- 188 h de stage (stages d'observation – 16 h en 1^{re} année, stage de pratique accompagnée – 12 h en 2^e année et stage en responsabilité – 160 h sur une année scolaire minimum comme auxiliaire rémunéré-e au sein de la Fondation A Capella)
- 227 h de travail personnel lié à la réalisation des travaux + examens.

Calendrier

1 ^{re} année (mai 2025 – juillet 2026)	2 ^e année (août 2026 – juillet 2027)
Cours	
Samedi 17 mai 2025	Du lundi au mercredi 10, 11 et 12 août 2026
Samedi 14 juin 2025	Samedi 29 août 2026
Du lundi au mercredi 11, 12 et 13 août 2025	Samedi 19 septembre 2026
Samedi 6 septembre 2025	Samedi 3 octobre 2026
Samedi 4 octobre 2025	Samedi 7 novembre 2026
Samedi 8 novembre 2025	Samedi 28 novembre 2026
Samedi 6 décembre 2025	Samedi 19 décembre 2026
Samedi 10 janvier 2026	Samedi 16 janvier 2027
Samedi 7 février 2026	Samedi 30 janvier 2027
Samedi 7 mars 2026	Samedi 20 février 2027
Samedi 28 mars 2026	Samedi 20 mars 2027
Samedi 25 avril 2026	Samedi 17 avril 2027
Samedi 16 mai 2026	Samedi 22 mai 2027
Samedi 13 juin 2026	Samedi 19 juin 2027
Examen intermédiaire	
Examen final	
Samedi 4 juillet 2026	Vendredi 2 et samedi 3 juillet 2027

Pratique supervisée (analyse de situations) : - samedi 2 octobre 2027
 - samedi 29 janvier 2028
 - samedi 13 mai 2028

Horaire

8h45 – 12h15 / 13h15 – 16h45

Lieu

Les cours se déroulent à l'Unité de formation continue de la HETSL, chemin des Abeilles 14 à Lausanne.

Conditions financières et désistement

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable, même en cas de désistement.

Coût de la formation :

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription.

Frais de formation : CHF 4'800.- payables à échéance de la facture.

Bien que le coût effectif de la formation soit nettement plus élevé, la finance de participation se monte à CHF 4'800.-, grâce au soutien d'organismes publics et privés avec lesquels la Fondation A Capella est en contact.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils ou elles reçoivent ou non des subsides.

Article 6 du règlement de la formation

- La formation doit être intégralement payée au plus tard à échéance de la facture.
- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue.
- En cas de désistement :
 - la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - après confirmation d'admission et jusqu'au 61^e jour avant le début de la formation : 20%
 - du 60^e jour au 30^e jour avant le début de la formation : 50%
 - moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus.
- En cas d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
- Dans le cas où de graves circonstances personnelles, non-prévisibles, surviennent et empêchent le ou la participant·e de commencer ou de poursuivre la formation, la Direction peut – sur la base des documents présentés (certificat médical notamment) – assouplir les règles ci-dessus. Elle privilégiera d'abord le report de la participation à la formation, pour autant qu'une nouvelle volée démarre.
- Pour le cas où il y a trop de désistements, la Direction peut, quand bien même les montants dus pour la formation ont été payés, repousser son ouverture.

Formation de codeur/codeuse-interprète en langue parlée complétée (LPC)

- En cas de force majeure, soit en présence de circonstances imprévisibles, inévitables et extérieures à la volonté des parties telles qu'épidémie, pandémie ou guerre notamment, la Direction peut suspendre la formation.

La Direction peut reporter ou annuler la formation suspendue pour cause de force majeure, le report étant privilégié. En cas d'annulation ou si le report n'est pas possible pour le ou la participant·e, la HETSL restitue les montants relatifs à la part non exécutée de la formation. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit n'est dû par la HETSL.

Sélection des candidatures

Le test d'admission et les entretiens préalables à l'acceptation de la candidature auront lieu durant la première quinzaine du mois d'avril 2025. La décision d'admission sera communiquée par écrit au ou à la candidat·e à l'issue de ces entretiens.

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur la page internet : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-certifiantes-hetsl/formation-de-codeur-et-codeuse-interprete-en-langue-parlee-completee-lpc/>

Délai d'inscription : mardi 11 mars 2025

Renseignements et personne de contact

Tiziana Di Mizio, administration de la formation, tél. 021 651 03 29
e-mail : tiziana.dimizio@hetsl.ch

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14 – 1010 Lausanne

Florence Ferran, coordinatrice de la formation, tél. 079 224 59 86
e-mail : f.ferran@a-capella.ch

Séances d'information

Une séance d'information **en présentiel** et trois autres **en visioconférence** auront lieu les :

- **Jeudi 21 novembre 2024, 18h30-19h30**
en visioconférence : [se connecter](#)
- **Jeudi 19 décembre 2024, 18h30-19h30**
en visioconférence : [se connecter](#)
- **Mardi 21 janvier 2025, 18h30-20h00** (apéritif à l'issue)
en présentiel à l'Unité de formation continue de la HETSL (ch. des Abeilles 14 à Lausanne)
- **Jeudi 13 février 2025, 18h30-19h30**
en visioconférence : [se connecter](#)